

# Conditions générales de location

## LOCATIF

- 1- Toute réservation est **nominative** et ne peut en aucun cas être cédée sans l'accord préalable du camping. Les locations sont prévues pour un nombre maximum de personnes indiqué pour chaque locatif. Le gérant du camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles qui se présenteraient avec un nombre de personnes supérieur à la capacité de l'hébergement choisi. En cas de déclaration inexacte, le contrat peut être résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises par le camping. **Aucune installation complémentaire n'est autorisée sur les emplacements mobilhomes.**
- 2- La réservation n'est définitive qu'à réception de l'engagement de réservation dûment complété, signé, accompagné des arrhes correspondant (30% pour les locatifs) et **après retour de la confirmation signée par le camping.** En cas de double réservation, les arrhes reçues en dernier sont automatiquement restituées. Le règlement peut se faire par chèque bancaire, carte bancaire, chèques vacances, mandat postal, virement bancaire, virement étranger.
- 3- Aucune réservation ne pourra être prise en compte sans versement des arrhes dans un délai maximum de **10 jours** à réception du contrat.
- 4- Le solde du séjour devra être réglé **le jour de votre arrivée** y compris la taxe de séjour. Nos tarifs sont indiqués en euros, TVA comprise au taux en vigueur. Si ce taux devait être amené à évoluer à la date de facturation, la modification sera répercutée sur le prix des produits facturés. Quand à la taxe de séjour, son montant est appliqué par nuit et par personne de plus de 18 ans. Elle est perçue par le camping auprès des clients et reversée à la commune par le gestionnaire du camping chaque trimestre.
- 5- Un dépôt de garantie de **200 euros** réglable par chèque ou par carte bancaire sera exigé lors de l'arrivée (somme non encaissée). Cette somme est restituée au locataire le jour de son départ après un état des lieux. Tout matériel manquant ou cassé sera déduit de la caution ainsi qu'une somme de 45 € de forfait ménage si l'état du mobil home est jugé insatisfaisant. Les inventaires de départ ont lieu entre 8h et 10h. Si le départ devait se faire en dehors des heures d'ouverture du bureau, la caution sera retournée par courrier sous huitaine. **Ce dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile villégiature.** Un inventaire détaillé est affiché dans chaque locatif. Le locataire est tenu de contrôler cette liste à l'arrivée et signaler toute anomalie. Les locations sont entièrement équipées en vaisselle, micro-ondes, cafetières, salon de jardin, couvertures, couettes, oreillers et alèses. Le linge de toilette, de lit et de maison n'est pas fourni. Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. Possibilité de location de draps (12 € la paire) et option ménage (45 €) sur demande ou si le loueur constate un manquement réel et sérieux de nettoyage.
- 6- Le locataire doit se présenter le jour mentionné sur le bon de réservation. Passé un délai de 24h, la réservation est annulée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé pour convenance personnelle. **En cas d'annulation, tout acompte versé reste définitivement acquis.**
- 7- Une assurance annulation peut être souscrite auprès de la

F.F.C.C. (renseignements lors de la réservation). Les arrivées se font entre 16h et 20h et les départs avant 10h. Hors saison et en fonction des disponibilités, des aménagements peuvent être étudiés.

- 8- Pour des raisons sanitaires, **les animaux ne sont pas autorisés dans les locations.** Tout contrevenant entraînerait la rupture du contrat et ne pourrait prétendre à aucun dédommagement. Il en est de même si le locataire reçoit des visiteurs avec animaux.
- 9- Les mineurs **doivent être accompagnés** de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.
- 10- Tout locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping en particulier de s'abstenir de faire du bruit ou de circuler entre **22h30 et 7h00.** (disponible sur le site internet, à l'entrée du camping ou par courrier sur simple demande).

## EMPLACEMENT

- 1- Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée sans l'accord du gestionnaire du camping. Toute modification du nombre de personnes devra être signalée à l'arrivée.
- 2- Toute demande de réservation devient effective qu'après réception du contrat dûment complété, signé, accompagné des arrhes et retourné par le gérant avec les dates de séjour confirmées.
- 3- En cas d'annulation, tout acompte versé reste définitivement acquis. Une assurance auprès de la F.F.C.C. peut vous être proposée lors de la réservation.
- 4- Les emplacements sont disponibles à partir de 14h quelque soit le jour et doivent être occupés avant 20h. Passé un délai de 24h, la réservation est annulée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou un départ anticipé sauf courrier reçu 20 jours avant la date d'arrivée prévue au contrat. Le choix de l'emplacement est réservé en fonction des disponibilités. L'emplacement doit être libéré avant 12h.
- 5- Le solde du séjour est à régler **la veille de votre départ.**
- 6- La direction décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation en responsabilité civile des clients ou visiteurs du camping. Les visiteurs ne sont admis dans le camping qu'après avoir indiqué leur identité et leur nombre au bureau d'accueil et uniquement sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. L'accès à l'espace aquatique leur est strictement interdit.
- 7- Les animaux tenus en laisse sont acceptés dans le camping sauf les chiens de catégorie 1 et 2. Le carnet de vaccination est obligatoire pour tout animal.
- 8- Tour campeur doit respecter le règlement intérieur et notamment s'abstenir de faire du bruit ou de circuler entre 22h30 et 7h00. Le règlement est affiché sur le panneau d'information. Il est également disponible sur le site internet ou par courrier sur simple demande.

## LITIGE

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

**Medicys, 73 boulevard de Clichy, 75009 PARIS - 01.49.70.15.93 - contact@medicys.fr**

Le Bouis  
29160 CROZON-MORGAT

Tél./Fax. 02 98 26 14 87 • Portable 06 03 65 19 23

Coordonnées GPS : O4.52299/N48.22144

info@camping-bruyeres-crozon.com

www.camping-bruyeres-crozon.com



Classement Atout France du 09/10/2017 N°C29-042340-003 - 3 étoiles Tourisme  
130 empl. dont 7 empl. « grand confort caravane »,  
19 empl. « confort caravane » et « grand confort caravane » et 104 empl. nus

EURL CAMPIMER au capital de 10 000 € - RCS QUIMPER : 48103857800011 - APE 5530Z